



**Pisciculture Louis BLANC - LA PUYA**  
**92, rue des Marquisats 74000 - ANNECY**

☎ **04 50 51 53 97**

**Email : aappma.anancy.rivieres@gmail.com**

***COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE***  
***29 MARS 2025 9H30***  
***SALLE DES EAUX ET FORETS à ANNECY***

Le DIMANCHE 29 MARS 2026 s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Anancy Rivières conformément à ses statuts.

M. Francis AUBERT déclare ouverte l'Assemblée Générale à 9h 30. Il souhaite la bienvenue à tous.

Il remercie pour leur présence :

Le Chef d'Escadron Stéphanie BOURACHOT officier Environnement représentant le colonel GANU-CHAUD commandant le groupement de la gendarmerie de la Haute Savoie,

L'adjudant Christelle CATTEL et le maréchal des Logis-chef OMARY référents environnement de la Brigade d'Anancy-Meythet

Les représentants des Sociétés de pêche La Mirandelle, Pays de Fillière, Thônes, Laudon, et Val des Usses.

Les Gardes Pêche Particuliers commissionnés par l'AAPPMA.

Ainsi que le personnel de la Fédération présent.

Il excuse les représentants de l'Etat, du département et des communes qui se sont excusés suite aux très récentes élections et la mise en place des nouveaux conseils municipaux concomitamment au 82<sup>ème</sup> anniversaire des combats des Glières qui a mobilisé beaucoup de personnalités à Morette.

**ABROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXERCICE 2024**

M. Gilles Richier, secrétaire, rappelle que le compte rendu de l'assemblée générale 2025 est à la disposition des membres présents, disponible sur le site internet et qu'il était à disposition de tous avant cette assemblée générale, lien diffusé avec la convocation et demande si une relecture est nécessaire.

**Vote. Approuvé à l'unanimité.**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2025**

Francis Aubert, Président, prend la parole :

Il souligne le travail à la pisciculture plus particulièrement intense de décembre à mai réalisé par Julien notre pisciculteur consacré à la production des alevins de truites de souche FIER et USSSES, des Cristivomers et des truites Bouillouses élevés pour la FD Savoie.

Ainsi du 10 mai au 17 juin ce sont 158210 alevins qui ont rejoint nos rivières. Pour les Usses et ses affluents, petites Usses, Fornant, Pessevieille et Ferande 118 960. Pour le FIER et ses affluents DAUDENS, CERCET, MALESSERT, Nant de Thuy (premier alevinage en 2025 suivi en 2026 vérifier en 2027 (entre mars et mai), 32 250 et le LAUDON pour le bassin versant du lac d'Anancy 7000.

Selon le PDPG en concertation avec la Fédération Départementale le Marais de l'aile, Viéran et ses affluents, Nant de Gillon, Genon et Goléron (vérifié apiscicole sur la partie aval) ne sont pas alevinés pour la période de 2025 et 2026 afin de vérifier l'intérêt de l'alevinage. A cet effet une pêche d'inventaire est prévue entre mars et mai 2027.

L'activité de la pisciculture c'est aussi 14 pêches de travaux entre le 17 Février et le 7 octobre, 1049 truites déplacées 1854 concernant les autres espèces.

C'est également cinq pêches de sécheresse pour le période du 30 juin au 13 aout, 1754 truites sauvées, déplacées, 703 concernant les autres espèces. Avec notre connaissance liée à des périodes d'étiage sévères de plus en plus régulières depuis 2020 des pêches préventives sur les secteurs les plus impactés par des assèchements complets du lit de la rivière ont été organisées.

Julien a accueilli 8 stagiaires se préparant aux métiers de l'aquaculture. Il est chargé du calendrier et des déversements de truites arc en ciel sur le parcours du Thiou et assure des missions de garderie.

Le début d'année c'est aussi l'occasion d'établir le calendrier des stages de pêches encadrés par notre guide CHRISTOPHE. Ainsi cinq stages semaine ont été proposés dont 2 conjointement avec l'ALP ainsi que neuf demi-journées sur le Thiou qui ont la faveur de nos apprentis pêcheurs. Christophe a présenté le bilan de la saison 2025.

En début d'année c'est également traditionnellement la réunion avec les gardes pêche pour informer des changements de réglementation, analyser la saison passée et déterminer ensemble les objectifs de la saison à venir. Réunion qui s'est faite la semaine précédant l'ouverture avec Marc LOYER l'animateur garderie de la FD.

C'est aussi le travail administratif qui représente une somme de travail non négligeable réalisé conjointement par Isabelle et René ainsi que la gestion des Baux de pêche avec l'outil QGIS (248 baux acquits cette année).

C'est aussi toute l'année l'enrichissement de notre site internet, et les news en ligne sur notre page Facebook.

Enfin les réunions avec nos partenaires, syndicats de rivières, Préfecture, Conseil Départemental, Fédération, Gendarmerie, OFB et bien d'autres nécessitent un lourd investissement bénévole chronophage en temps et en déplacement.

Sans compter pour cette année 2025 le démarrage des travaux de rénovation de la pisciculture, avec ses réunions de chantier hebdomadaires, le suivi des entreprises avec l'architecte et le suivi du financement qui a beaucoup sollicité René. Les pisciculteurs Carine et Julien sont remerciés d'assurer leur travail dans des conditions parfois dégradées et d'être vigilants aux travaux des entreprises.

Une AGEX a été organisée en juillet pour valider le choix du commissaire aux comptes du fait des travaux et de la subvention accordée par le département supérieure à 153 000 €.

Quelques chiffres en résumé :

- Production Alevins souche USSÉS 118 960 et 32250 de souche FIER
- 14 Pêches électriques pour travaux et 5 pour sècheresse
- 750kg de truites AEC déversées dans le Thiou
- Atelier Pêche Nature : 14 stages proposés (3 annulés vs conditions météo) 43 stagiaires
- Côté garderie dès la prise de fonction de Marc LOYER premier contrôle le 10 juillet conjointement avec la gendarmerie de Thônes, nos gardes dans le cadre de la convention d'engagements communs. Bilan pour l'année complète: 266 jours de garderie/ 700h / 560 pêcheurs contrôlés / 1 PV et 12 avertissements

- Acquisition Baux : 248 acquits et de nombreux en attente de retour.
- Participation au Junior Fishing Tour le 12 Avril organisé sur le parcours urbain du THIOU par la fédération. Une belle réussite une journée de partage animée et conviviale.
- Organisation de la fête de la pêche le 1er juin avec l'aide de la société de pêche la Mirandelle, le club mouche de Cran Gevrier, la fédération de pêche avec son animateur Gabriel, nos gardes et nos bénévoles.
- Participation au salon VITAL SPORT les 6 et 7 septembre aux côtés de la FD.
- Participation au forum des associations le 13 septembre organisé par le Grand Annecy. Ce fut l'occasion de promouvoir le loisir pêche et de croiser nos conseils départementaux.
- Participation au « Cleanning-day » avec le nettoyage du THIOU le 20 septembre organisé par l'association surfeurs d'eau douce. Merci aux bénévoles toujours nombreux pour leur participation.



**Vote du rapport moral et d'activités 2025 : Approuvé à l'unanimité.**

### **PRÉSENTATION DES COMPTES**

Le trésorier, M. VENET présente et explique le bilan des comptes 2025.

Le nombre d'adhérents est en légère diminution : 1932 (-1,5%) pour 4211 cartes vendues (+1,7%) Cette légère baisse révèle un changement d'habitude des pêcheurs effectuant peu de sorties qui privilégient parfois la carte hebdomadaire ou journalière plutôt que la carte annuelle. L'offre d'Automne mise en place pour la première fois cette année a séduit 19 pêcheurs, c'est encourageant pour une première année. Elle intéresse les pêcheurs venant d'autres départements où la 1<sup>er</sup> cat ferme mi-septembre.

Présentation du Bilan des comptes 2025

<b>Bilan des comptes (€)</b>					
ACTIF Net			PASSIF		
	2025	2024		2025	2024
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>311 450</b>	<b>108 335</b>	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>799 155</b>	<b>360 275</b>
IMMO CORPORELLES	255 049	53 609	Fonds Associatifs	109 750	109 750
IMMO FINANCIERES	56 401	54 726	Report à nouveau	247 607	260 692
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>540 983</b>	<b>281 713</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>24 687</b>	<b>-13 085</b>
CREANCES Usagers et Comptes rattachés	3 777	3 271	Subventions d'INVESTISSEMENT	417 111	2 918
CREANCES Autres	271 587	8 601	<b>DETTES CYCLIQUES</b>	<b>53 278</b>	<b>29 773</b>
Valeurs mobilières de placement	254 317	265 921	-FOURNISSEURS	40 095	5 018
DISPONIBILITES	7 045	1 207	-FISCALES ET SOCIALES	8 672	24 755
CH. CONST. AVANCE	4 257	2 713	-AUTRES	4 511	
<b>TOTAL</b>	<b>852 433</b>	<b>390 048</b>	<b>TOTAL</b>	<b>852 433</b>	<b>390 048</b>

## Répartition des produits (€)

	Cartes	Subventions	Services	Produits Financiers	Produits exceptionnels
2025	111 799	9 464	43 879	13 288	3 098
2024	115 169	8 970	51 467	4 155	5 436

## EVOLUTION DES CHARGES (€)

	Achat Œufs et AEC	Charges Externes	Impôts et taxes	Charges du Personnel	Dotation aux amortissements	Autres Charges
2022	150	59 709	1 800	65 822	6 166	54
2023	8 061	65 866	1 999	93 265	9 212	64
2024	8 696	66 773	2 387	114 121	8 921	176
2025	9 478	77 372	3 273	57 927	14 395	2
	9%	16%	37%	-49%	61%	-99%

PRODUITS	2024	2025	Observations
VENTES DE CARTES	115 169	111 799	
SERVICES	51 467	43 879	(FD73 6270€ +Pêches travx 17500€ +ALP 13446€+ Dacia 6000€)
SUBVENTION		9 464	(FNPF et réciprocité Savoie)
TRANSFERT DES CH.	8 970		
AUTRES PRODUITS	2 762	6 725	
PROD. FINANCIERS	4 155	13 288	Rembrts Bons Meilleur Taux de placement
PROD. EXCEPT.	5 436	3 098	produits sur opération de gestion
<b>TOTAL</b>	<b>187 959</b>	<b>188 253</b>	
CHARGES	2024	2025	Observations
ACHATS POISSONS	8 696	9 478	AEC Thiou + œufs Bouillouses & cristi
CHARGES EXTERNES	66 773	77 372	Retrib Sociétés, baux de pêche, Véto, CAC
IMPOTS ET TAXES	2 387	3 273	Taxe foncière + Prises d'eau
CH. DE PERSONNEL	114 121	57 927	Un seul Garde-Pisciculteur
DOT. AMORT.	8 921	14 395	
AUTRES CHARGES	176	2	
IMPOT SUR BENEF.	0	1 119	(Nouveau)
PROVISION RETRAITE	0		
<b>TOTAL</b>	<b>201 074</b>	<b>163 566</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>2024</b>	<b>Résultat</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>-13 115</b>	<b>24 687</b>	

Total du bilan : 852 433 €. (dont subventions du Conseil Départemental)

Total des ressources : 188 253 €. (dont 111 799€ vente de cartes)

**Résultat net comptable : 24 687 €** (essentiellement dû à la baisse des charges du personnel)

### LECTURE DE SON RAPPORT PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES M. Marc PAQUIER Cabinet AUDICE (rapport complet à disposition sur simple demande)

Monsieur Marc PAQUIER cite quelques extraits de son rapport reproduits ci-après

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Anancy Rivières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice. »

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. »

**Après lecture du rapport : Comptes 2025 approuvés à l'unanimité**

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE (selon nos statuts)**

Sont candidats à leur réélection à la commission de contrôle pour le mandat 2026 les vérificateurs aux comptes :

Alain Lainé  
Patrick Pilotti

Pas d'autres candidats ne se manifestent

**Vote : Alain Lainé et Patrick Pilotti Elus à l'unanimité.**

## **PROGRAMME DES ACTIVITÉS 2026**

Le président indique que l'ensemble des événements organisés en 2025 sont bien évidemment renouvelés en 2026, notamment :

- Organisation le 7 juin de la fête de la pêche au cercle de l'eau, le long du Thiou à CRAN-GEVRIER.
- Participation la Journée de l'environnement organisée par la mairie d'Epagny – Metz Tassy le 11 juin.
- Participation au Cleaning Thiou organisée par l'association surfeurs d'eau douce
- ainsi que toutes les actions précédemment citées, toujours et c'est le plus important avec l'aide de nos bénévoles et des sociétés de pêche.

Au même titre les missions récurrentes de l'association :

- Production des alevins de souche Fier et Usse
- Gestion des baux de pêche
- Alevinages selon le Plan Gestion Local issu du PDPG.
- Pêches de travaux, de sauvegarde, de sauvetage, d'inventaires avec la fédération
- Garderie,
- Animation des APN destinée à la découverte de la pêche
- Réunions, etc.....

Concernant la rivière des Usse qui souffre d'une dégradation de son débit et de sa température, le dernier PDPG ayant classé les USSES en aval de la confluence avec le Fornant en Gestion d'usage nous profiterons de la compensation que nous doit la CNR Compagnie Nationale de Rhône pour déverser en aval de Frangy des truites Fario surdensitaires issues de la Pisciculture de Chazey-Bons pour le plus grand bonheur de la Société de Pêche du Val des Usse récemment renouvelée et de tous nos pêcheurs. Le premier déversement d'environ 300kg aura lieu tout prochainement.

Mais également :

- Fin de chantier de la pisciculture avec son inauguration sans doute courant juin.
- Garantir des informations régulières aux adhérents grâce aux réseaux sociaux, notre site internet et les mailings info pêche.
- Développer le loisir pêche amateur et participer au développement du tourisme pêche.
- Valoriser les activités de l'AAPPMA.
- Éducation à l'environnement, à la biodiversité et au développement durable.
- Mise en valeur de la gestion piscicole et de nos ressources piscicoles
- L'AAPPMA souffrant de manque de plans d'eau indispensables pour développer la découverte de la pêche auprès des jeunes des pistes de réflexion sont en cours.

Certainement le dernier projet du mandat qui se terminera le 31 décembre 2026, projet mené avec l'AAPPMA de l'Albanais et l'aval de la fédération. Création d'un parcours spécifique sur chaque AAPPMA destiné à la pêche hivernale avec le reclassement du FIER intermédiaire en seconde catégorie qui sera présenté par Philippe HUCHET avant la mise au vote de l'assemblée, avant la présentation du projet du parcours qui sera lui aussi soumis au vote.

Francis AUBERT souhaite insister sur la nécessité pour les pêcheurs que nous représentons, de s'investir aux destinées de l'AAPPMA. Le 23 novembre sera organisé une AG Extraordinaire pour élire le prochain Conseil d'Administration de l'association pour le mandat 2027- 2032. Ce Conseil d'Administration élu sera composé d'un(e) président(e), un(e) secrétaire, un(e) trésorier(e) et 11 administrateurs. Parmi ces nouveaux administrateurs 2 seront élus plus le président (de droit) pour être délégués de l'AAPPMA pour les élections de la Fédération Départementale. Face à l'érosion du bénévolat associatif que nous constatons, l'engagement de tous est essentiel. Il martèle « VOTRE engagement est

indispensable, nous avons besoin de vous, de vos idées, de votre soutien ». Francis AUBERT invite donc, ceux qui souhaitent intégrer ou remplacer la prochaine équipe, à se faire connaître dès la fin de cette AG, afin d'apprendre le fonctionnement du réseau des AAPPMA et inviter les candidats intéressés à assister à nos prochains CA pour mieux appréhender le fonctionnement et travail de celui-ci.

**Vote du programme d'activités 2026 : Adopté à l'unanimité.**

### **BUDGET PRÉVISIONNEL 2026**

M. VENET présente le budget prévisionnel tenant compte du programme d'activités 2026 adopté et de l'évolution des différentes charges, de la fin des travaux de la pisciculture et d'une évaluation prudente de la recette des cartes de pêche. Il le prévoit à l'équilibre en prenant dans notre trésorerie le reste à charges 2026 notamment sur les travaux de la Puya.

Il souhaite remercier le Conseil Départemental pour la subvention à 80% du montant des travaux sans laquelle les travaux de cette envergure n'auraient pas été possibles pour nos finances ainsi que la commune d'Annecy qui nous a consenti la prolongation du bail emphytéotique de 20 années supplémentaires portant ainsi son échéance au 30 septembre 2053.

<b>PRODUITS</b>	<b>Resultats 2025</b>	<b>Prévision 2026</b>	<b>Observations</b>
VENTES DE CARTES	111 799	110 650	≈ -1,5 à 2% Adhérents
SERVICES	43 879	43 000	
SUBVENTION	9 464	395 000	Subv la Puya CD74 +FNPF
TRANSFERT DES CH.	0	97 000	Reprise sur Trésorerie reste à Charge Trvx Puya
AUTRES PRODUITS	6 725	9 900	Vente Alevins FD73 + réciprocité 73
PROD. FINANCIERS	13 288	5 800	% en baisse
PROD. EXCEPT.	3 098		
<b>TOTAL</b>	<b>188 253</b>	<b>661 350</b>	
<b>CHARGES</b>	<b>N</b>	<b>N+1</b>	<b>Observations</b>
ACHATS POISSONS	9478	12 000	Achat AEC et Œufs
CHARGES EXTERNES	77372	78 000	
IMPOTS ET TAXES	3273	3 300	
CH. DE PERSONNEL	57927	60 000	
DOT. AMORT.	14395	28 000	
REPRISE TVX 2025	2	156 136	
TRAVX LA PUYA	1119	323 914	
PROVISION RETRAITE	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>163566</b>	<b>661 350</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>2025</b>	<b>Prév.N+1</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>24 687</b>	<b>0</b>	

**Approuvé à l'unanimité.**

Fin de la partie statuaire de l'Assemblée Générale Ordinaire à 11h00.

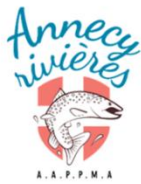
# Présentation par Philippe HUCHET de la demande du reclassement en 2<sup>nd</sup> du Fier intermédiaire

Extraits de la présentation

## Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

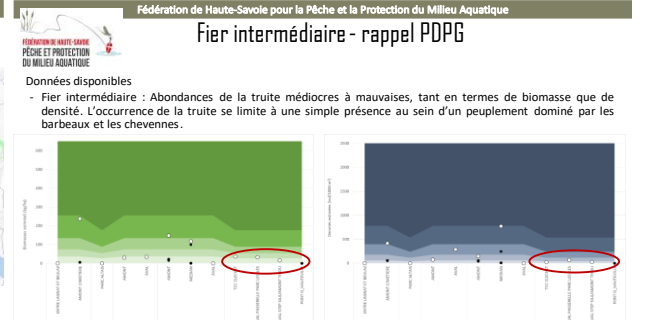
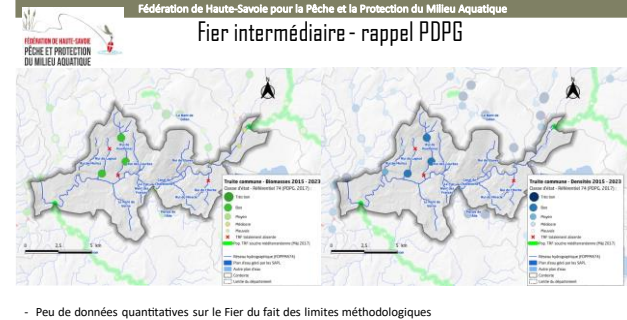


# Projet de reclassement du Fier en aval du barrage de Brassilly



Assemblée générale AAPPMA Anney rivières – 29 mars 2026

## Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



## Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

### Fier intermédiaire - rappel PDPG

Etat du contexte et facteurs limitants

- Contexte « très perturbé » du fait de l'état du cours principal du Fier. Situation plus favorable sur les petits affluents.
- Rejets des STEP, principalement de l'agglomération d'Annecy, mais également localement sur de petits affluents, naturellement déconnectés.
- Dysfonctionnement thermique du Fier : perturbé en entrée de contexte, aggravé par l'apport du Thiou et des rejets de STEP, amplifié par l'effet des barrages.

## Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

### Fier intermédiaire - rappel PDPG

Préconisation de gestion :

- Gestion halieutique sur le cours principal du Fier.
- Gestion patrimoniale sur les affluents.

## Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

### Impact réglementaire seconde catégorie

- Pêche ouverte du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (restrictions techniques brochet lorsque fermé)
- Pêche à 4 cannes
- Amorçage autorisé
- Pêche au larves de diptères autorisée

Nécessité d'obtenir des garanties de la part de l'administration (DDT74) avant d'entamer la démarche : obtenues en 2025 sur la base de parcours similaires existants dans d'autres départements.

## Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

### Perspectives

- Demande de reclassement engageable en 2026 si votée en AG des AAPPMA (réglementation 2027)
- Dépôt d'un dossier sur la base des éléments présentés
- Mise en place de parcours halieutiques localisés par les AAPPMA gestionnaires, avec réglementations correspondantes aux types de parcours souhaités

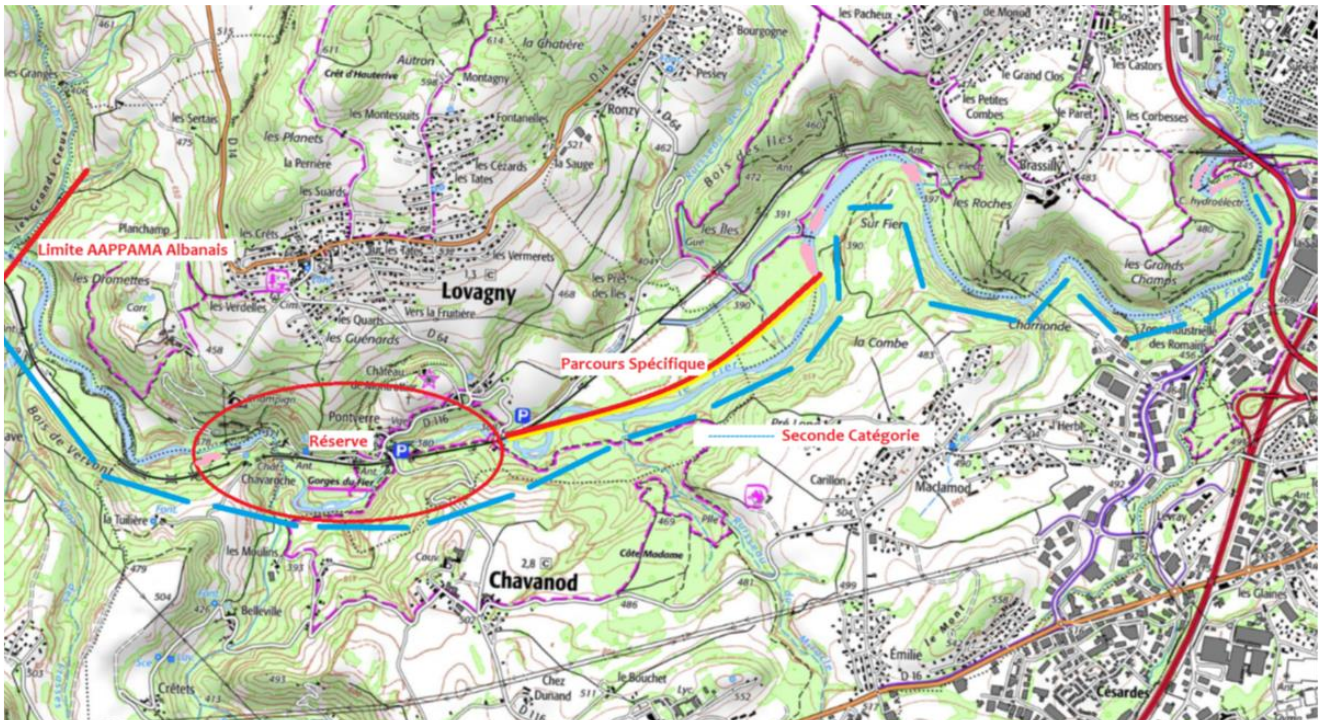
**Demande de reclassement votée à l'unanimité** La demande pourra être faite par la FD à la DDT

## Présentation du projet de parcours spécifique sur cette 2<sup>nd</sup> catégorie par René VENET

Sur ce parcours Il est envisagé de faire des déversements de truites AEC > 30 cm après la fermeture en 1<sup>ère</sup> Cat pour développer l'offre de pêche et prolonger la saison.

Compte tenu des accès pour les déversements le parcours spécifique ne bénéficiera des déversements que sur une partie de son linéaire (1,9km) entre à l'amont 200m à l'aval du barrage de Chavaroché (interdiction réglementaire EDF) et la limite aval au Pont des Liasses

Au-delà de la zone du parcours spécifique sauf interdiction EDF (en rose) autour de leurs ouvrages et la zone des Georges du Fier dont les accès berges et cours d'eau sont interdits, le Fier reste pêchable entre l'aval du barrage de Brasilly en amont et la confluence avec le ruisseau des courbes à l'aval. Outre les AEC susceptibles de dévaler des nombreux barbeaux et chevesnes et autres poissons « blancs » sont présents sur le linéaire.



**Un parcours spécifique « toutes techniques et hameçons simples sans ardillons »**

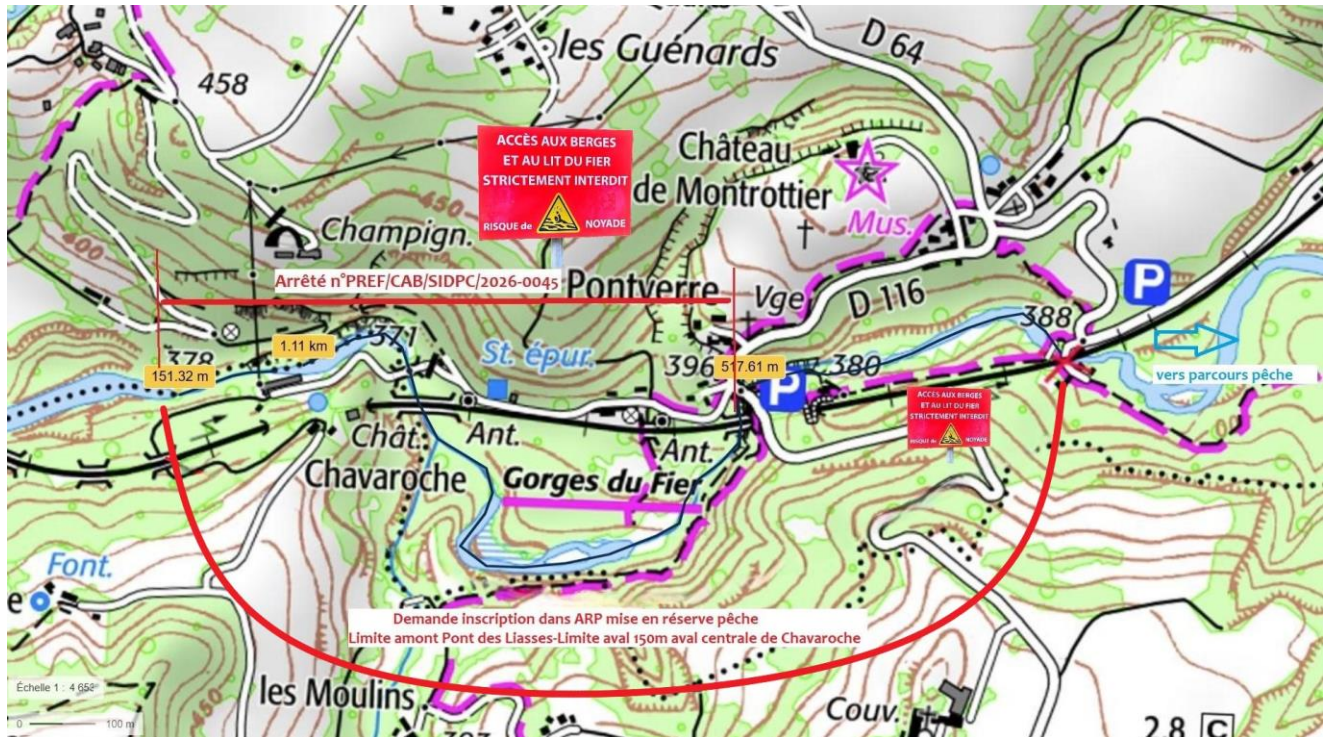
**Captures Salmonidés autorisées :**

- Pendant l'ouverture générale 1<sup>ère</sup> cat: 1 Salmonidé de 30cm minimum (ombre commun interdit).
- A la fermeture 1<sup>ère</sup> Cat (3<sup>ème</sup> dimanche suivant le 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre) : 1 truite AEC de 30cm minimum (Fario et ombre étant interdits) Le panneautage adéquat sera mis en place par l'AAPPMA ANNECY RIVIERES.



**Parcours et réglementation spécifique approuvés à l'unanimité**

## Proposition de mettre en réserve la partie déjà interdite d'accès cours d'eau et berges dans les gorges du Fier



Entre le pont des Liasses à l'amont et 150m à l'aval de la centrale EDF de Chavaroché, pour être cohérent avec les demandes d'EDF et des communes.

**Adopté à l'unanimité**

## Présentation de Marc LOYER Animateur garderie à la FD puis présentation par Nadège LALET juriste de la FD 74 des affaires traitées en 2025 sur le périmètre de notre AAPPMA

**Marc LOYER** se présente bien que nombre de personnes présentes dans la salle l'ont déjà rencontré et se dit disponible au service notamment des Gardes Particuliers pour les aider dans leurs missions et monter avec eux des opérations conjointes en binôme et même avec des intervenants de la gendarmerie de la cadre de la convention. Il rappelle que plusieurs opérations de ce type ont été menées et appréciées de tous.



**Nadège Lalet** évoque ensuite deux dossiers traités en 2025 sur notre territoire

- Travaux sans autorisation aux Goths sur les USSES : La Société reconnue coupable avec une amende avec sursis, une partie des demandes indemnitaires validées lors du jugement en 1<sup>ère</sup> instance; appel en cours sur les intérêts civils.
- Commune de La Clusaz Source du Lachat. La commune a alimenté la retenue collinaire à partir d'une source non autorisée dans l'Arrêté préfectoral d'exploitation. Une CJIP (Convention Judiciaire d'Intérêt Public) a été mise en œuvre en alternative aux

poursuites de personnes morales : Amende de 130 000€ pour le compte de l'état, 13 100€ de divers préjudices pour la FD, destruction de l'installation et interdiction de prélever sur cette source pendant 3 ans.

- Nadège explique ensuite qu'est-ce qu'une CJIP son fonctionnement et dans quels cas elle peut être mise en place.

Parole est ensuite donnée au Chef d'escadron Stéphanie BOURACHOT, Officier environnement adjointe au Colonel du Groupement de Gendarmerie de Haute-Savoie, qui a tenu à rappeler

👉 le rôle essentiel des pêcheurs dans la protection des milieux aquatiques

👉 les enjeux environnementaux spécifiques au territoire annécien

👉 l'action de la gendarmerie dans la lutte contre les atteintes à l'environnement

👉 l'importance du partenariat entre la gendarmerie et les acteurs locaux, notamment dans le cadre de la convention existante

👉 Les pêcheurs sont des sentinelles de terrain, souvent les premiers témoins d'atteintes à l'environnement.

🌍 La protection de notre patrimoine naturel est une responsabilité partagée.

La gendarmerie reste pleinement mobilisée aux côtés des acteurs engagés pour préserver durablement nos rivières et nos lacs.



### Avant de conclure sont évoqués les travaux de rénovation du bâtiment de la Pisciculture

Le chantier se déroule suivant le planning prévu avec peu d'aléas pour un chantier de cette ampleur laissant espérer une inauguration mi-juin. Déjà 810 000€ de travaux engagés dont 71% sont facturés

### *Point d'étape de la réfection des bâtiments de la Puya*

Encore un grand Merci au Département sans lequel cet investissement qui était au-delà de nos possibilités financières n'aurait pu se faire.



**Les délais sont tenus pour un achèvement mi-juin**  
881 000€ de travaux engagés  
71% sont facturés

➤ Bénéficiaire du **tirage au sort d'une carte de pêche offerte** à un bénévole : Vincent ERNOULT

Le président déclare close cette Assemblée Générale à 11h45 et convie tout le monde à partager le pot de l'amitié.

LE PRESIDENT FRANCIS AUBERT

